

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Band:** 72 (1936)

**Heft:** 14

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

nombre des femmes sans métier, incapables de gagner leur vie, êtres entièrement sous la dépendance du mari ou de l'homme qui les entretient. Danger extrêmement grave pour la moralité et la santé publiques.

En interdisant à l'épouse de pratiquer son métier, on fait du mariage une punition... S'il faut choisir entre le mariage et le travail rétribué, la tentation est grande de préférer au mariage... l'union libre avec ses humiliations, ses dangers... Autre péril en des temps où l'on se plaint de l'augmentation de l'immoralité...

*Tribune de Lausanne*, 16 février.

S. B.

— ...Le Conseil d'Etat genevois, n'hésite pas à affirmer sa réserve, pour ne pas dire plus, à l'égard de toute mesure constitutionnelle ou simplement législative qui serait de nature à compromettre, dans son principe, dans le domaine économique et social, l'égalité de fond de l'homme et de la femme... Ces considérations (retour de la femme au foyer, répartition des occasions de travail) ne sauraient prévaloir contre le principe qui, proclamant les droits de la femme mariée, a proclamé également son droit de choisir, sous l'égide de l'union conjugale, la manière qui lui convient de veiller sur son foyer et de servir sa famille.

P. LACHENAL.

*Chef du Département de l'Instruction publique.*

(Rapport au Grand conseil de Genève, 1936.)

### UN CURIEUX QUESTIONNAIRE MÉDICAL

Nous avons reçu la lettre suivante :

*Lausanne, le 24 mars 1936.*

*A Monsieur le Rédacteur de l'« Educateur »,*

*Lausanne.*

*Monsieur le Rédacteur,*

Dans le journal *L'Educateur*, a paru le 7 mars 1936, un article intitulé : « Un curieux questionnaire médical », signé de « L. Cz. ».

Je n'ai pas l'honneur de connaître Madame ou Monsieur « L. Cz. ». Mais, constatant que certaines lacunes regrettables, dans le cas présent, semblent l'avoir égaré dans son raisonnement, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire paraître dans le prochain numéro de *l'Educateur*, les explications suivantes.

Ce « curieux questionnaire médical », malgré l'avis de « L. Cz. », a une grande utilité. Il n'a pas été élaboré au hasard. Chaque rubrique qu'il renferme se justifie amplement au point de vue médical, et sans vouloir m'étendre sur tous les points qui ont été relevés et les justifier les uns après les autres, je regrette de devoir rappeler à « L. Cz. » que la situation actuelle de l'Etat et les responsabilités qu'il encourt doivent l'engager à la prudence. Il est peut-être bon de signaler ici les sommes importantes versées annuellement par l'Etat pour les instituteurs ou institutrices devenus tuberculeux, qui bénéficient du « secours équitable » prévu par la loi fédérale sur la tuberculose. Or, pour cette affection, par exemple, il est de toute importance de savoir quelle est l'hérédité, la mortalité ou la morbidité dans une famille ; il en est de même pour un bon nombre d'autres maladies, les troubles mentaux en particulier.

Il n'est pas indifférent non plus de préciser dans un questionnaire les affections dont une personne a pu être atteinte, même si cette liste doit être longue, car le seul moyen d'avoir des renseignements exacts consiste précisément à poser des questions en détail, en se gardant bien de rester dans les généralités.

Enfin, parmi les renseignements médicaux qui sont donnés au médecin par un malade ou un candidat, ce n'est pas la maladie signalée en elle-même qui peut avoir une grosse importance au point de vue diagnostic, mais un groupe d'affections qui paraissent souvent étrangères les unes aux autres, mais qui, en réalité, ont la même cause : les angines banales, la scarlatine, qui ont un retentissement très fréquent sur les reins ; le rhumatisme articulaire aigu qui touche presque toujours le cœur, etc. Et je pourrais multiplier les exemples.

Ce qu'il y a de plus fort dans l'article de « L. Cz. » c'est que l'auteur arrive à la conclusion (par quel dédale, je n'en sais rien !) que ce questionnaire pousse à la dissimulation.

Pour un membre correspondant de l'*Educateur*, je ne trouve pas cela très fort. Il faut méconnaître totalement la mentalité d'un jeune homme ou d'une jeune fille de 16 ans pour arriver à de telles conclusions.

Toute « cette histoire » est due au fait que le candidat, lorsqu'il se présente aux Ecoles normales, doit payer un certificat médical. Il me semble que tous ceux qui puissent à la crèche de l'Etat (et j'en suis !) ou ceux qui en ont l'intention ont déjà suffisamment d'avantages, surtout par les temps actuels, et même avec les restrictions, pour qu'on puisse leur demander un petit sacrifice.

« L. Cz. » a sans doute voulu faire de l'esprit. Le résultat en est bien lointain. Il lui eût été peut-être préférable de réfléchir avant d'accoucher d'une souris !

Qu'on me permette de lui conseiller, pour une autre fois, de se renseigner avant d'écrire et d'ouvrir la bonne oreille. Je veux dire la moins longue, mais c'est peut-être trop lui demander !

Docteur FRANCIS PAYOT.

Je ferai remarquer à M. Payot que m'attribuer tout l'article en question, parce que j'y ai ajouté quelques lignes, prouve qu'il a mal lu ou n'a pas tout lu. Quoi qu'en dise M. le docteur, ce questionnaire en soi, avec la signature d'un candidat de 16 ans sur toutes ces données, si ce n'est pas un « souriceau », c'est, nous l'espérons, un enfant mort-né qui sera remplacé avantageusement l'an prochain par un frère viable et plus normal. Car, nous n'en doutons pas, les oreilles de M. le docteur sont les deux d'égale longueur.

L. Cz. (Mme).

#### NÉCROLOGIE

† **Irène Piguet.** — En trois semaines, la section d'Echallens a été appelée à rendre les derniers honneurs à deux collègues dames, l'une à l'aurore de la vie pédagogique et l'autre au crépuscule.

Le 22 février, M<sup>me</sup> *Irène Piguet*, brevet de 1932, institutrice à Fey, décédée à l'Hôpital après une courte maladie, a été ensevelie au Brassus, par un affreux temps de pluie, symbole de la tristesse des cœurs.

Au cimetière, M. Barraud, instituteur à Bottens, au nom de la Section d'Echallens, a dit un supreme adieu à celle qui fut une charmante collègue, fauchée avec ses rêves de bonheur, et dont chacun gardera le meilleur souvenir. Que sa parenté et son fiancé, M. Rochat, instituteur, reçoivent nos plus sincères condoléances !

† **Marie Panchaud.** — Le 16 mars, M<sup>me</sup> *Marie Panchaud*, brevet de 1894, retraitée depuis neuf ans, institutrice catholique à Echallens pendant 33 ans, mourait aussi à l'Hôpital.

Sur sa tombe, M. Favre, instituteur à Essertines, président de la section, a

rappelé son activité dans les conférences, son caractère jovial et énergique et son attachement à la S. P. V. Rappelons à ce sujet qu'elle fut jadis appelée à faire partie du Comité cantonal, mais, sortie de l'urne à égalité de voix avec Jean Tissot, elle en fut écartée par tirage au sort.

Pendant sa retraite, elle s'est occupée, avec dévouement, de Pro Juventute et de la Layette d'Echallens.

Que sa famille reçoive nos sentiments les plus respectueux ! H. P.

#### ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DE LA FÉDÉRATION DES T. F.

à Lausanne, le 14 mars 1936.

Après l'appel des délégués et la lecture du dernier procès-verbal, M. le président *Laurent* communique le rapport du comité, rapport très complet et très applaudi. Notre collègue *Crot* lit le rapport de gestion. On en vient à l'élection du président et du comité. M. Laurent déclare se démettre de son mandat qu'il a exercé pendant deux ans. Si l'association à laquelle il appartient le désigne, il continuera à faire bénéficier le nouveau comité de son expérience. M. Laurent est remercié de son travail au sein de la fédération qui se réserve de lui prouver mieux encore sa reconnaissance. Une rotation établie depuis longtemps veut que ce soit le tour de la S. P. V. d'assumer la présidence. M. Laurent propose la candidature de notre collègue, *R. Fague*. *R. Baumgartner*, de *Nyon*, membre d'honneur de la fédération, appuie fortement ce choix en rappelant l'activité de Fague à la tête de la S. P. V. Celui-ci est donc tout à fait bien préparé à sa tâche, d'autant plus qu'il compte deux années de comité T. F. Fague est acclamé président. Disons-lui tout de suite notre contentement, nos félicitations et nos vœux. Le travail et les difficultés ne manqueront pas cette année non plus !

*A. Borloz*, président S. P. V., fera partie, lui aussi, du comité de la fédération.

La nouvelle commission de gestion sera composée de délégués des Magistrats, Fonctionnaires et Employés, de la S. P. V. et de la Police cantonale.

La cotisation est portée de 30 à 40 centimes par membre.

La création d'une commission permanente d'étude est décidée. Aux propositions individuelles, les représentants des Employés des Recettes revendiquent leur affiliation à la Caisse des retraites des fonctionnaires cantonaux, ce qui donne lieu à un long échange de vues entre MM. *Aviolat* et *de Kaenel*, d'un côté, et M. *Chapuis* de l'autre. Une proposition est présentée par Mme *Cornuz* de suivre le développement de l'imposition éventuelle des célibataires et des mariés sans enfants. Une suggestion très intéressante est émise par nos collègues *Baudin* et *Baumgartner*, mais comme l'étude en reste à compléter, nous n'en parlerons pas aujourd'hui.

Alex Ch.

#### NEUCHATEL ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS (Retardé)

Les délégués de la S. P. N. se sont réunis, samedi 7 mars, à Neuchâtel. On a relevé avec beaucoup d'étonnement l'absence de toute la délégation du Val-de-Ruz qui n'a fait parvenir aucune excuse. Il n'est pas admissible, dans un moment aussi critique, d'afficher un pareil désintérêt à l'égard de ceux qui ont la lourde responsabilité de mener une lutte sans précédent pour défendre nos

situations menacées par des mesures aussi rigoureuses qu'injustes. C'est à la réunion des délégués qu'il est possible de prendre connaissance de tous les détails de l'administration de la société. Or, dans une de nos dernières assemblées générales, le chef de la délégation du Val-de-Ruz avait reproché en termes très énergiques au Comité central de ne pas renseigner suffisamment ses administrés. Il est donc permis de s'étonner de la brusque disparition de ce besoin de savoir, dans la même section.

L'examen du procès-verbal de la séance de l'année dernière a été renvoyé au Comité central.

Le président, M. *Gédet*, donne alors connaissance d'un copieux rapport, fort bien documenté, sur l'activité du Comité central pendant l'exercice écoulé. Il s'étend très longuement sur toute la question des traitements qu'il reprend depuis la première crise, en 1923, et il donne les détails les plus circonstanciés sur la campagne actuelle qui a coûté de gros efforts d'énergie, en particulier au président central et aux membres de son bureau. Le *Bulletin* a relaté les faits importants de cette pénible lutte qui aboutira, espérons-le, à l'obtention de quelques avantages. Il vaudra la peine de reproduire dans le *Bulletin* certains passages de ce rapport important. M. *Philippe Bourquin*, président de la section de La Chaux-de-Fonds, en a vivement remercié l'auteur tout en se déclarant satisfait des mesures prises par le Comité central à l'égard des projets de réductions de traitements. Il reconnaît aussi qu'on ne saurait accuser les membres de notre comité d'avoir manqué d'énergie et d'initiative dans l'organisation de la campagne actuelle. Si des critiques se sont élevées à ce sujet, dans les sections montagnardes, cela tient uniquement à un défaut de renseignements. M. Bourquin prie le Comité central d'être moins discret à l'avenir, sur son activité, lorsqu'il s'agit de questions primordiales.

Les intéressés prennent bonne note de ce légitime désir, encore que le bulletinier, au bout de son banc, fasse la grimace. Il est persuadé de n'avoir laissé dans l'ombre que des affaires secondaires ; mais il reconnaît que la chronique des événements essentiels est parfois tardive par le fait qu'il faut compter avec la place disponible dans notre organe corporatif.

\* \* \*

Le **rapport financier**, présenté par M. *Julien Rochat*, nous fait entrevoir le paradis pendant quelques instants. Songez donc que le bilan boucle par une augmentation de capital de 550 fr. 56. Par contre, la balance entre les recettes et les dépenses accuse un déficit de 181 fr. 50. Ce n'est pas alarmant. L'augmentation du capital provient pour une part d'un versement de 500 fr., fait au compte de réserve ensuite d'une décision prise l'année dernière. Sans ce versement, qui représente une épargne, les recettes auraient dépassé les dépenses. Nous sommes donc du bon côté.

Par contre, le **budget** de 1936, malgré d'importantes compressions dans les frais d'administration (environ 16 %), présente un déficit de 126 fr. Il faudrait pratiquer, comme la Confédération, des coupes sombres dans les quelques subventions que nous accordons à des entreprises qui en ont le plus grand besoin, notamment l'Exposition scolaire et l'Institut Rousseau. L'assemblée estime qu'elles doivent être maintenues.

Quant à la **Caisse d'entraide**, elle n'a pas eu à intervenir dans la même mesure que l'année dernière. Deux institutrices ont sollicité un appui pour

prolonger leur remplacement, l'une pendant 13 jours, l'autre pendant 76 ½ jours. La dépense s'est élevée à 895 fr. Le comité a accordé deux prêts pour une somme totale de 1900 fr. L'exercice 1934 avait laissé un déficit de 96 fr. 90 ; celui de 1935 a permis d'augmenter le capital de 2168 fr. 07. Cette amélioration a permis au comité de proposer une diminution de la cotisation de 3 fr., ce que les délégués ont accepté sans se faire prier.

Au nom des vérificateurs de comptes, M. *Jean Rosselet*, instituteur à La Chaux-de-Fonds, a proposé à l'assemblée d'accepter les comptes de l'exercice et d'en donner décharge au comité. Adopté à l'unanimité, ainsi que la gestion administrative.

M. *Maurice Montandon*, président de l'Exposition scolaire, a donné lecture du rapport concernant cette utile institution qui vit toujours dans la plus complète incertitude en ce qui concerne la subvention fédérale, sa principale ressource. Impossible de savoir ce que Berne lui accordera en 1936. En dépit de cette atmosphère d'inquiétude, le comité constate avec plaisir une recrudescence du nombre des visiteurs et des prêts. Le rapport de M. Montandon paraîtra dans le *Bulletin*.

L'assemblée adopte ensuite le budget de 1936 et les propositions du Comité central, en ce qui concerne les cotisations. Celle due à la caisse centrale reste fixée à 8 fr. Malgré toutes les compressions sur les frais généraux, la diminution constante du nombre des membres rend impossible l'abaissement du chiffre de la cotisation centrale. En 1920, notre société comptait 586 membres ; il y en a aujourd'hui 452 seulement. Les dépenses administratives ne sauraient suivre l'allure de cette chute.

La cotisation de la Caisse d'entr'aide est fixée à 2 fr. au lieu de 5 fr. C'est un allègement sensible.

On passe alors aux nominations des vérificateurs de comptes pour l'exercice 1936. Sont nommés vérificateurs : M. *Georges Meyer* et Mlle *Yvonne Jacot* ; suppléants : Mlle *Marguerite Reymond* et M. *Willy Jeanneret*, tous les quatre de La Chaux-de-Fonds.

Pour l'Exposition scolaire, sont nommés vérificateurs : Mlle *Marguerite Steiner* et M. *Robert Béguin* ; suppléants : Mlle *Berthe Jacot* et M. *Albert Dolde*, tous à Neuchâtel.

\* \* \*

Mlle *Elisabeth Köhli* annonce que, dans sa dernière assemblée générale, la section de La Chaux-de-Fonds a émis le vœu que dorénavant les institutrices puissent avoir une double représentation permanente au sein du Comité central. Elle invite ce dernier à faire l'étude de la question et à rapporter dans la prochaine assemblée générale. Ce vœu avait été transmis préalablement au Comité central par les soins du comité de la section de La Chaux-de-Fonds. Il en est pris acte et rapport s'ensuivra.

L'initiatrice relève que sa proposition ne comporte aucun blâme à l'adresse du Comité central ; elle reconnaît que ce dernier a agi au mieux dans la défense des intérêts des institutrices. Mais un nouveau vent a soufflé, venu de Berne en particulier, qui incite l'élément féminin de notre association à s'intéresser de plus près à la marche de nos affaires. Mlle Köhli suggère l'idée d'augmenter l'effectif de notre organe directeur qui comprend huit représentants.

En terminant, M. *Philippe Bourquin*, président du comité d'organisation du Congrès romand, donne un aperçu des ressources financières mises à sa dispo-

sition ; les subventions habituelles sont fort réduites, aussi est-ce sur la vente des pochettes que nos vaillants organisateurs fondent surtout leur cuisine. Un effort supplémentaire est demandé aux sections neuchâteloises ; un nouveau lot de pochettes est mise à leur disposition, il est tôt enlevé, et chacun de nous, espérons-le, va se remettre joyeusement en campagne pour écouter cette marchandise de si belle venue. M. Bourquin demande aussi que nous nous rendions nombreux au Congrès.

Donc, tous en route pour la vente des pochettes et préparons-nous à monter à La Chaux-de-Fonds en juin. J.-Ed. M.

## **INFORMATIONS** VACANCES DE PAQUES

Par ces temps de pénitence et d'abattement massif de traitements, bon nombre de collègues liront, sans pouvoir s'y arrêter, les annonces de voyages possibles à Venise ou en Corse.

Nous nous permettons de rappeler à celles de nos collègues qui aspirent à quelque repos après les fatigues du long hiver, que la Société suisse d'Utilité publique a ouvert depuis nombre d'années, sa Maison de repos de Constantine, dans le Vully vaudois, maison destinée entre autres au personnel enseignant féminin. Les prix de pension fixés (au maximum 4 fr. 50 par jour, tout compris) permettent à chacune d'aller passer une semaine ou deux « au vert ».

M. M.

## **CHEZ NOS VOISINS**

**Angleterre.** — Par 76 voix contre 37, la municipalité de Londres (London County Council) s'est déclarée contre le licenciement des institutrices et des doctoresses qui se marient, ce qui était pratiqué depuis quelques années. Elle invoque comme raisons : 1<sup>o</sup> Les qualités personnelles nécessaires au bon fonctionnement du service ; 2<sup>o</sup> Les frais occasionnés aux services publics pour la préparation professionnelle.

**Nouvelle-Zélande.** — L'Association des Instituteurs néo-zélandais demande que le règlement stipulant le licenciement des institutrices après leur mariage soit aboli.

**France.** — Au cours de ces trois dernières années, le Syndicat national des instituteurs est entré en conflit avec les quatre ministres successifs de l'Education nationale. Trois d'entre eux qui, tout d'abord, s'étaient montrés désireux de maintenir une collaboration cordiale et confiante avec le Syndicat des instituteurs, ont cédé aux menaces de la presse et des partis de droite, systématiquement hostiles à l'école publique et à ses maîtres. Le quatrième, M. Mallarmé, s'affirma dès son entrée au ministère opposé aux instituteurs ; aucune entente ne fut possible avec lui. Dans le gouvernement Sarraut actuel, le portefeuille de l'Education nationale a été confié à M. Guernut, un ami convaincu du Syndicat national. Son premier acte a été de rétablir avec ce dernier les relations interrompues. Dès la première entrevue entre le ministre et les délégués du Syndicat, le 1<sup>er</sup> février, les modalités de la collaboration ont été précisées. Le ministre recevra régulièrement les représentants du Syndicat et discutera avec eux de tout ce qui touche l'école et les instituteurs. Des ordres seront en outre donnés pour que les chefs de service à tous les échelons rétablissent cette collaboration qui ne peut avoir que d'heureux résultats.

Le ministre Guernut fait ainsi justice devant le Parlement et devant l'opinion

publique française des calomnies tendant à représenter le Syndicat comme un organisme de dissociation nationale.

Par le moyen de la Feuille mensuelle d'information de la F. I. A. I. le Syndicat national des instituteurs met les associations des autres pays en garde contre les informations tendancieuses qui ont été largement reproduites dans certaine presse. Il leur demande de lui faire confiance pour l'action qu'il poursuit, conforme aux décisions des Congrès de la F. I. A. I. : se refuser à dissocier les intérêts de la communauté nationale des intérêts humains ; lier indissolublement la cause nationale à celle de la paix et de la coopération internationale.

**Italie.** — Les deux revues pédagogiques et corporatives italiennes *I Diritti della Scuola* et la *Nuova Scuola Italiana* s'élèvent contre les nombreuses taxes, droits et frais imposés aux élèves de l'école primaire. La première écrit :

« Non seulement l'élcolier doit acquérir à titre individuel ou par l'intermédiaire du patronage des manuels scolaires, cahiers, etc., mais il doit encore acquitter les droits suivants : contribution à l'Opera Nazionale Ballila, à la Mutualité scolaire, la Croix-Rouge Juvenile, la Société Dante Alighieri, etc. Ces contributions sont régulières, plus ou moins facultatives *de jure*, mais obligatoires *de facto*. Ensuite viennent les prélèvements extraordinaires : pour la bibliothèque, la caisse scolaire, l'abonnement à la revue, le timbre commémoratif, le timbre antituberculeux, le drapeau, la décoration du préau, etc.

» On a perdu tout sens de mesure et de discrétion. Une série de pressions émane d'institutions qui vivent totalement ou en partie des contributions de l'école, des efforts combinés des autorités scolaires, des instituteurs, des élèves et des familles ; et ce qui est le plus grave, la valeur professionnelle d'un instituteur est appréciée en fonction du bon ou du mauvais rendement des souscriptions scolaires. »

— Pour réduire les frais de chauffage, les horaires des écoles primaires ont été, cet hiver, modifiées comme suit : les leçons ont eu lieu de 10 h. à 13 h., et dans les écoles où par manque de locaux l'enseignement se fait en deux équipes, la première travaillait de 10 h. à 12 h. 50, et la deuxième de 13 h. à 16 h. On compte rétablir les horaires normaux ce printemps.

*Bulletin de la F. I. A. I.*

**Ecole suisse de Milan.** — D'après le rapport annuel que vient de présenter son directeur, M. O. Völke, l'Ecole suisse de Milan a été fréquentée l'an dernier par 247 élèves (contre 250 en 1934), parmi lesquels on compte 118 Suisses, 75 Italiens, 27 Allemands, 5 Autrichiens, etc. Malgré la dureté des temps, le nombre des écoliers suisses n'a pas diminué, la direction de l'Ecole ayant délaissé la finance d'écolage pour nombre de nos ressortissants peu fortunés. Ces élèves sont répartis dans 9 classes dirigées par 11 maîtres.

#### BIBLIOGRAPHIE

**Trois chansons pour les enfants**, avec acc. de piano. Paroles et musique de René Blanc. (En vente chez l'auteur à Peseux, Neuchâtel.)

D'un contour mélodique, agréable et facile, construites sur des textes bien à la portée des enfants : *Berceuse*, *Le petit lapin*, *La rivière*, voilà trois exquises petites chansons que les institutrices du degré inférieur, notamment, seront heureuses de faire apprendre à leurs élèves.

Souhaitons que cette modeste contribution à l'enseignement de la musique ait tout le succès qu'elle mérite. L. H.

## PARTIE PÉDAGOGIQUE

### POUR LE 18 MAI

*La Société pédagogique romande a décidé d'appuyer très cordialement l'effort qui est entrepris cette année par l'Association suisse pour la Société des Nations pour faire du 18 mai — le jour où les enfants du Pays de Galles lanceront pour la quinzième fois leur Message de Bonne Volonté — une journée où la pensée et le cœur de nos écoliers soient stimulés à se préoccuper de la paix. Comme le Schweizerischer Lehrerverein, le Schw. Lehrerinnenverein, et le Schw. Verein Katholischer Lehrer und Schulumänner en Suisse allemande, la Romande a décidé de patronner le petit journal La Jeunesse et la Paix du Monde qui sera distribué ce jour-là. Elle a été représentée dans un comité de rédaction qui s'est donné beaucoup de peine. Le journal sera encarté dans l'Éducateur du 2 mai de façon que tous ses lecteurs puissent faire une commande et être servis à temps.*

*Le numéro de quatre pages format journal coûte 5 centimes. On trouvera certainement dans tous nos villages assez d'amis de l'école et de la paix pour réunir les quelques francs qui permettront une distribution gratuite. Et dans les villes aussi.*

*Le leitmotiv du Message de cette année, c'est « la conquête de l'impossible ». La pensée est dirigée vers tout ce qui a pu être réalisé déjà grâce à l'intrépidité de pionniers qui ne se sont pas laissé arrêter par les difficultés. Il y a là un « centre d'intérêt » quasi inépuisable.*

*Le Pays de Galles, avec sa langue celtique, ses survivances druidiques, ses concours de poésie, et, hélas ! le chômage permanent de ses mines, pourra faire l'objet d'une causerie qu'égaiera tout naturellement la ruse d'Edouard I<sup>er</sup> promettant aux Gallois de leur donner un souverain né dans leur pays et ne sachant pas un mot d'anglais, et instituant prince de Galles son fils aîné encore au berceau.*

*L'Éducateur a eu l'occasion de dire, naguère, en 1927, sauf erreur, quels efforts persévérandts le corps enseignant gallois faisait pour la paix.*

*P. B.*

### A PROPOS DE « JARGON SCOLAIRE »

(Paru le 29 février 1936.)

J'aime beaucoup la noble colère de M. F. Tissot (14 mars) et la réaction d'*« un maître d'école »* (28 mars).

Leurs propos un peu vifs appellent cependant quelques commentaires :

« Un maître d'école » appuie les dires de M. Tissot, défend l'école et le corps enseignant, puis consacre plus d'une page à soutenir *tâches* contre *devoirs*. C'est beaucoup de place perdue pour ergoter : les dictionnaires de la langue française ne connaissent que les *devoirs* scolaires. Inutile d'insister.

M. F. Tissot va plus loin : il insulte un journaliste lausannois qui a le courage de s'élever contre les saboteurs de notre langue maternelle, et croit l'accabler en citant quelques perles recueillies ...dans un journal genevois<sup>1</sup> ! C'est probablement la faute du lièvre si la tortue marche lentement !!

M. F. Tissot s'en prend également à moi et s'étonne qu'une « explication aussi simpliste ait été retenue par un collaborateur de l'*Educateur*. »

Et pourquoi, je vous prie ? Faut-il être plus royaliste que le roi ? Les collaborateurs et les lecteurs de l'*Educateur* doivent-ils tous être persuadés que la langue parlée dans nos écoles (aussi bien secondaires que primaires) est impeccable ? que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes ? que nos programmes attribuent une place suffisante au français ? Enfin l'*Educateur* n'est-il l'organe que des adorateurs du Programme établi, des zélateurs du Régime ? — Certes non.

Ecoutez les nombreux maîtres de français de notre canton ; relisez les articles de M. Louis Lavanchy (4, 11 et 18 mai 1935) ; soyez francs avec vous-même, et constatez les résultats que l'on obtient dans nos écoles !

D'ailleurs, relever quelques fautes par trop communes, regretter que la langue de nos écoliers et de nos maîtres ne soit pas toujours parfaite, est-ce faire injure au corps enseignant dont j'ai l'honneur de faire partie ? On dit bien qu'il n'y a que la vérité qui blesse...

Le bon parler français se meurt peu à peu. Malgré M. F. Tissot, le français agonise lentement ; barbarismes, solécismes, argots divers, néologismes scabreux, mots étrangers monstrueux ou pédants l'étouffent chaque jour davantage. Il faut réagir. C'est le thème même des « Récréations grammaticales et littéraires » de M. Stapfer.

Si j'ai cité l'article de M. Nicollier à la suite de mon étude, c'est que j'estimais fondées plusieurs de ses remarques, et que je tenais à le signaler à l'attention du corps enseignant. J'ai donc réussi.

<sup>1</sup> M. Jean Nicollier a mis les choses au point dans l'*Educateur* du 28 mars, pp. 235-236.

\* \* \*

Puisque ces lignes sont placées sous le titre de « Jargon scolaire », je veux profiter de l'occasion pour citer quelques erreurs très répandues auxquelles je n'avais pas fait allusion et qui m'ont été signalées par des lecteurs de l'*Educateur* :

Ne disons pas : Je pars *à* Berne, mais : Je pars *pour* Berne. — Je pars *à* mon poste, mais : Je me rends *à* mon poste. — Je pars *en* France, mais : Je pars *pour* la France.

Gardons-nous de confondre les participes passés des verbes *être* et *aller*. Disons : Je suis allé à la foire. — J'ai été sage.

Le verbe *espérer* ne se peut appliquer qu'à l'avenir : « Le maître *espère* que ses élèves ne *feront* point de fautes. » Il ne faut donc pas dire : « J'*espère* que tu *es arrivé* à temps ! », mais : J'*aiime* à *croire* que... »

SAMPEYRE.

(La discussion reste ouverte, cela va de soi ; mais à une condition : c'est qu'elle demeure courtoise. (Réd.).)

#### A PROPOS DE SOURIRES

Nous avons lu avec plaisir la réplique de M. Jaquet à notre article. Nous le remercions de son ton courtois, mais nous n'avons pu nous empêcher de sourire une ou deux fois. Avec de la bonne volonté de part et d'autre, nous arriverions certainement à nous entendre. Cependant nous ne pouvons pas laisser la réplique de M. Jaquet sans réponse.

Que M. Jaquet n'oublie pas que nous ne disposons dans le *Bulletin* que d'une place restreinte. Comme la dernière fois, nous attirerons l'attention de M. Jaquet par quelques remarques :

a) Qu'est-ce que M. Jaquet entend exactement par *histoire* ? Sans doute, nous aussi, nous tenons à ce que l'*histoire* soit écrite d'une façon « scientifique » « désintéressée », « soumise aux faits et à l'évidence », mais en s'inspirant d'une telle méthode, Monsieur Jaquet, c'est, pour reprendre vos propres termes, « être déjà orienté par une philosophie ». Tous les historiens, tous les écrivains, sans exception sont guidés par un système philosophique, avoué ou non : M. Benda comme Jacques Bainville, M. Gaxotte comme Paul Maillefer.

Les faits, Monsieur Jaquet, ne sont que des faits. Par eux-mêmes, ils ne dépassent pas le domaine des *sens*. Et la science est du domaine de la *raison*. Tout en restant objectif et respectueux, parlant comme Aristote, nous disons que l'être humain perçoit les faits comme les animaux, mais ce qui distingue l'homme d'un animal, c'est que l'homme peut *raisonner* sur les faits.

Il ne faut pas confondre le *réel* avec le *sensible*.

b) Nous ne sommes pas seul à penser qu'il est impossible d'écrire une histoire quelconque sans être guidé par une certaine philosophie. Nous faisons appel au témoignage d'un écrivain qui n'est ni nationaliste, ni « aryen », ni « judaisant », mais qui vient plutôt de « gauche ». Voici ce qu'a écrit l'ex-abbé Loisy, ancien professeur à la Sorbonne :

« Pour expliquer Jésus devant la raison, comme pour expliquer tout person-

nage ou tout phénomène de l'histoire, une formule est indispensable qui ne peut être *purement historique*, mais qui sera en rapport avec la *philosophie générale de chacun.* » (Hibbert, « Journal », avril 1910.)

c) Pour travailler proprement et intelligemment dans n'importe quelle science, il faut sans cesse définir, expliquer, préciser. On peut n'être pas « maurassien », — en ce qui nous concerne, nous sommes loin de partager toutes les vues philosophiques de M. Maurras, — toujours est-il qu'il faut reconnaître que M. Maurras n'a pas eu tort d'écrire !

*C'est par les mots que l'on désigne les idées. C'est sur les idées qu'on s'entend.*

d) Nous ferons appel pour terminer à un historien que nous reconnaissons comme un maître, dont toute la vie fut un modèle de probité et de loyauté. Voici ce qu'a écrit Fustel de Coulanges :

« L'histoire n'étudie pas seulement les faits matériels et les institutions ; son véritable objet d'étude est l'âme humaine ; elle doit aspirer à connaître ce que cette âme a cru, a pensé, a senti aux différents âges de la vie du genre humain. »

A. SCHÜLE.

## LE CARNET DE L'INSTITUTEUR

### COMMENT LUTTER EFFICACEMENT CONTRE L'ABATARDISSEMENT DE LA LANGUE

Autrefois, c'était contre les infiltrations sournoises et tenaces du patois, du « parler romand », que les maîtres d'école devaient mener la lutte. Peuvent-ils se flatter aujourd'hui que la victoire soit maintenant acquise sur ce point et qu'il ne reste plus dorénavant qu'à porter le combat sur le terrain international ou fédéral, pour éviter que le français ne devienne une sorte de nougat disparate et indigeste d'anglais, d'italien, d'espagnol et d'allemand, voire même d'iroquois ?

C'est un fait qu'à la suite des compétitions sportives, et de leur préparation qui se succèdent tant que dure le jour, et même après, on peut assister à un extraordinaire « massacre » de notre langue maternelle par snobisme et désir d'épater le lecteur, ou l'auditeur, bien plus que par ignorance des termes classiques appropriés et insuffisance du vocabulaire français. Tout sportif ayant ses libres entrées dans les bureaux de rédaction des journaux, et dans les cabines du « micro », on a le plaisir, ou l'agacement, de lire des communiqués d'impressions ou d'entendre des interviews, éminemment savoureux, mais qui vous laissent perplexes quant à la détermination de la nationalité du correspondant ou de l'orateur.

En présence de cette littérature (?) macaronique, je préfère encore, pour ma part, les infiltrations ataviques du patois et celles du vieux langage cher à W. Pierrehumbert. Et j'écouterais de nouveau avec une joie sans mélange ces garçonnets du hameau des Granges d'Attalens qui jouaient aux « gnius », il y a quelque quarante ans encore, en s'interpelant en patois local de la façon la plus spontanée, la plus pittoresque et la plus amusante pour le spectateur. C'est pourquoi j'abandonnerai volontiers aux journalistes la chasse aux néologismes exotiques, aux clichés fabriqués à la grosse, la cueillette des perles fausses sorties de toutes sortes d'officines publicitaires ou administratives, pour m'en tenir aux sédiments plus anciens, complètement incorporés à notre sol auquel ils donnent une partie essentielle de sa valeur propre.

Il y a quelque quarante ans aussi, un de nos inspecteurs scolaires vaudois ne manquait guère l'occasion, en faisant lire le morceau : *La mare aux canards*, de décocher cette boutade aux petits écoliers paysans qu'il avait devant lui :

— *Vous ne devez pas dire : en cambant cette goille, je me suis tout giclé ; mais bien plutôt : en enjambant cette mare, je me suis tout aspergé.*

Le conseil était-il suivi en proportion de l'hilarité qu'il déclenchait ? Je ne saurais vous l'affirmer ; il y a bien des chances, au contraire, que pour prolonger les rires, et aussi par cet esprit de contradiction qui est chevillé au cœur de l'homme, nos écoliers n'avaient rien de plus pressé, après la visite de Monsieur l'inspecteur, que de repérer une *goille* dans le voisinage, ou à même la route boueuse, d'y aller *gaillousser* des deux pieds pour se *gicler* à tire-larigot.

Cette constatation me suggère de proposer à la rédaction de l'*Educateur* d'ouvrir une rubrique sous le titre ci-dessus, pour y reprendre l'éternelle question, jamais pleinement résolue, du *Parlons français*. Traitée naguère dans la forme impérative : « *Ne dites pas... mais dites plutôt* », elle pourrait être examinée avec plus de profit, me semble-t-il, en utilisant quelques principes un peu plus psychologiques<sup>1</sup>.

UN MAÎTRE D'ÉCOLE.

### PRATIQUE      LA CALLIGRAPHIE ET LE DESSIN LES MAJUSCULES

Tous les instituteurs savent par expérience combien il est difficile d'obtenir des élèves un tracé correct des majuscules telles qu'elles sont imposées par le programme officiel d'écriture anglaise.

Prenons par exemple le **A** (fig. 1) dont le corps (sous le chiffre 1) doit être en anglaise, *étroit*, tandis que les boucles initiale et finale sont *larges*, surtout la première. Même quand le maître trace un modèle impeccable au tableau noir, l'enfant *tend presque toujours à élargir le triangle du corps* de la lettre *et à réduire les boucles* qui deviennent de simples crochets (fig. 2). Pendant des années, il faut lutter contre cette déformation, et rares sont les élèves qui acquièrent et surtout qui *conservent* les formes orthodoxes de la fig. 1. Nous ne parlons pas du plein qui constitue une autre difficulté, puisque l'enfant le met n'importe où, sauf à la bonne place.

Pourquoi les élèves ont-ils tant de peine à tracer le premier **A** qui nous paraît si familier et si facile à nous autres adultes ? Et pourquoi préfèrent-ils avec un ensemble étonnant le **A** de la fig. 2 ?

L'explication n'est pas longue à trouver quand on met en regard la capitale d'imprimerie (fig. 3) : **l'enfant imite inconsciemment la lettre capitale qui lui paraît plus simple, plus familière, plus reconnaissable, donc plus facile que l'anglaise.** L'enfant fait preuve ici de plus de bon sens que les adultes qui veulent lui imposer une déformation inutilement compliquée de la lettre normale qui est la capitale.

Même constatation pour la lettre **B** : dans la majuscule anglaise (fig. 4) les deux boucles à la gauche du plein central doivent être très larges tandis que celles de droite sont étroites. Or **l'enfant fait instinctivement le contraire**, comme le montre la fig. 5. Il fait le contraire de ce qu'on lui dit, et il a raison, parce que sa lettre (fig. 5) se rapproche davantage du véritable B imprimé (fig. 6), donc est beaucoup plus vite reconnaissable.

Dans le **D** de l'écriture anglaise, il diminue toujours les deux boucles de gauche qui deviennent de petits crochets, tandis qu'il élargit la boucle de droite (fig. 8), contrairement au modèle (fig. 7) qu'on lui impose. Ici encore **la logique est du côté de l'enfant**, car sa lettre ressemble beaucoup plus à un **D** que le **D**

<sup>1</sup> Très volontiers (*Réd.*).

anglais dont la dernière boucle, en somme une adjonction, un parasite, écrase par son importance *la véritable boucle qui est celle de droite*.

Le **H** (fig. 10) et le **M** (fig. 13) de l'anglaise s'ornent aussi d'énormes boucles à gauche et à droite, tandis que le corps de la lettre est tracé aussi étroit que possible, ce qui le rend peu reconnaissable. Heureusement que l'enfant, dans son inconsciente imitation de la capitale, élargit le corps de la lettre (fig. 11 et 14) en diminuant les boucles qui se réduisent ici encore à de petits crochets. Si on le laissait écrire comme il l'entend, il est probable même que ces crochets disparaîtraient !

Et maintenant examinons le tableau comparatif des fig. 16, 17, 18. La première ligne montre les **majuscules anglaises** données comme modèles par

*Complication des majuscules imposées à l'école*.....



fig. 16 A B C D E F G H I J K L M N P R S T U V W Z

fig. 17 A B C D E H K L M N P R S T U V W Z

fig. 18 A B C D E H K L M N P R S T U V W Z

les méthodes officielles de calligraphie. (Pour simplifier, nous supprimons les lettres dont les éléments se retrouvent dans une autre, par exemple les I, J, T, Y.) — La deuxième ligne donne une **moyenne des formes que tracent instinctivement les élèves**, d'après de nombreuses observations faites à la ville et à la campagne. — Enfin la troisième ligne reproduit les **capitales** correspondantes.

La première constatation qui s'impose à la vue de ce tableau est celle-ci : les formes que créent spontanément les élèves sont bien **plus lisibles** que celles qu'on leur impose.

Aux maîtres de l'ancienne école, ces lettres enfantines sembleront peut-être manquer d'élégance. Ils sont si bien habitués aux formes ampoulées des majuscules anglaises que la simplicité de celles de l'enfant les choque au premier abord. Mais ici on devra bien reconnaître qu'il s'agit d'une affaire **de goût**, c'est-à-dire d'une appréciation **subjective**. Dans ce domaine-là, tout évolue, et même assez rapidement. Ce qui paraît beau à notre génération ne le sera peut-être plus pour la génération suivante. Il n'y a qu'une qualité dont on ne lasse jamais, c'est la **simplicité**. Les surcharges contournées du style architectural de 1900 nous semblent aujourd'hui ridicules alors qu'elles semblaient le summum du bon goût aux esthètes de l'époque.

Avons-nous le droit d'imposer à nos enfants, dans le domaine de l'écriture, des formes inutilement compliquées sous le simple prétexte que nous avons été habitués à ces fioritures dès notre plus tendre enfance ? Pourquoi interdirions-nous d'opérer dans l'écriture cette réforme simplificatrice que nous avons trouvée nécessaire dans le domaine architectural ?

Contre la réforme proposée, nous avons entendu formuler dernièrement une objection qui mérite d'être citée. On a dit : « La nouvelle écriture n'est pas mauvaise, mais c'est au fond une écriture de genre ; or l'école primaire n'a pas le temps de s'occuper des écritures de genre ».

Il faudrait s'entendre tout d'abord sur la signification du mot *genre*. Le dictionnaire définit ce terme par : *manière de faire réglée par le goût spécial de l'écrivain ou de l'artiste*. Dans l'esprit des critiques, *de genre* signifie *écriture spéciale, fantaisiste, par opposition à l'anglaise qui reste le modèle classique*.

Cette opinion prouve une fois de plus la vérité de ce truisme : l'habitude est une seconde nature. On finit par considérer comme fantaisistes les formes normales et comme normales les formes fantaisistes pour la simple raison qu'on est habitué à ces dernières depuis son enfance.

Celui qui a étudié l'histoire de l'écriture sait que l'écriture fondamentale des langues latines est constituée par les **capitales** d'où sont dérivés tous les autres genres au cours des siècles. Les **minuscules**, par exemple, datent du moyen âge ; l'**écriture anglaise** n'a été inventée qu'à une époque relativement récente par des moines qui avaient beaucoup de temps à perdre : cela se voit à l'abondance des boucles de toutes sortes qui agrémentent cette anglaise.

Il est évident que c'est l'écriture anglaise de la fig. 16 qui doit être qualifiée *de genre*, et non celle de la fig 17 qui se rapproche le plus possible des capitales romaines. Quand on pense que l'étude des majuscules anglaises exige à l'école une heure par semaine pendant des années, alors que les élèves trouvent d'eux-mêmes des formes plus lisibles et plus pratiques, on se demande si vraiment nous ne faisons pas fausse route et si l'enseignement de la calligraphie ne devrait pas être réformé le plus tôt possible sur ce chapitre-là. Puisqu'on se plaint partout de la surcharge des programmes, on nous permettra de signaler l'anachronisme de l'étude et de la pratique de l'anglaise dans nos écoles primaires.

Nous savons fort bien, d'autre part, que les instituteurs tiennent beaucoup à cette heure de calligraphie. C'est un moment de détente et de silence qui est toujours le bienvenu après les heures fatigantes de français et d'arithmétique. Au surplus, la leçon est si facile à donner : on écrit une lettre au tableau noir et les élèves la copient pendant toute une heure. Pas de bruit, pas de soucis. Que l'enseignement serait reposant s'il n'y avait que la calligraphie à enseigner !

Quelle différence avec le dessin où il faut distribuer des modèles, expliquer longuement les difficultés, corriger sans arrêts des erreurs qui s'amoncellent sur toutes les feuilles et enfin maintenir une discipline qui se relâche beaucoup plus facilement que dans n'importe quelle autre branche ! On comprend donc pourquoi, alors que la leçon de dessin est supprimée sous le moindre prétexte, celle d'écriture est donnée scrupuleusement. Nous ne demanderons donc pas la suppression de l'heure de calligraphie à l'école primaire ; il est bon qu'elle figure sur l'horaire comme heure de détente ; nous proposerions simplement que son programme fût modifié de la manière suivante :

1. Suppression de l'écriture par pression et des majuscules anglaises.
2. Adoption de l'écriture par traction et des majuscules simplifiées (exemple : fig. 17).
3. Etude des capitales et de la lettre ornementale.

Ce nouveau programme entraînerait deux changements dans le matériel d'enseignement : substitution des plumes moussettes aux plumes fines et des cahiers quadrillés aux cahiers lignés.

Richard BERGER.

### ARITHMÉTIQUE

M. N. a publié quelques problèmes relatifs à la *densité* et au principe d'Archimède. Ils ont vivement intéressé mes grands élèves et nous en sommes venus à en trouver une ou deux autres applications qui, pour n'être pas dans les programmes officiels, n'en constituent pas moins — ô impertinence ! j'allais dire « à plus forte raison » — un de ces « élargissements d'horizon » une de ces « occasions de raisonnement et de bon sens » si nécessaires à nos petits villageois... et aux autres, maîtres compris.

1. Se rappeler que dans les *corps flottants* le poids de l'eau déplacée égale le poids du corps.

2. Je mets dans la fontaine un morceau de glace de 460 gr. (d. 0,92). Quel est le volume immergé ? le volume émergé ?

*Solution* : Volume de la glace =  $460 : 0,92 = 500 \text{ cm}^3$ . Poids eau déplacée = poids du corps = vol. eau déplacée = 460 gr. =  $460 \text{ cm}^3$ .

Vol. immergé =  $460 \text{ cm}^3$  vol. émergé =  $40 \text{ cm}^3$  soit le  $1/10$  environ (cf. les *icebergs* qui ont quelquefois des masses énormes hord de l'eau et ne représentent que le  $1/10$  de leur masse totale). Si l'on compose des problèmes sur les icebergs, modifier la densité de l'eau.

3. On peut compliquer un peu le problème : Je verse de la benzine (d. 0,88) sur l'eau jusqu'à ce que toute la glace soit immergée. Quel est alors le vol. immergé dans l'eau ?

4. Le problème de la mer Morte : Un homme pèse 70 kg. ; sa densité moyenne est 1,07. Que se passe-t-il s'il se baigne dans la mer Morte ? (d. 1,18). Quel volume du corps humain émerge-t-il ?

5. D'après les données ci-dessus, quel volume faut-il donner à une bouée pleine d'air pour qu'un homme puisse, sur le Léman, flotter, en ayant 8 dm<sup>3</sup> hors de l'eau ? (Négliger le poids de l'air et de la bouée.)

6. Ne composez pas de problèmes avec des *sous-marins* : en plongée, malgré l'alourdissement produit par l'eau introduite dans des compartiments spéciaux, malgré les « plombs de sûreté » sous la quille, abandonnés en cas de danger, le poids du sous-marin est *toujours* inférieur à la poussée. Il ne se maintient sous l'eau qu'à l'aide de ses gouvernails de profondeur.

7. N'oublions pas que le principe d'Archimède s'applique aux gaz ! Et voici, toutes les questions peuvent être reprises sous ce nouvel angle, combien intéressant... même pour ceux qui n'ont pas vu le Zeppelin ! Contentons-nous de quelques directives et laissons aux maîtres le soin d'inventer ; mieux : de faire inventer.

1 m<sup>3</sup> air, à la surface terrestre pèse 1,3 kg. 1 m<sup>3</sup> d'hydrogène 0,1 kg. 1 m<sup>3</sup> d'hélium 0,2 kg. 1 m<sup>3</sup> de gaz d'éclairage 0,5 kg. Le poids du ballon, du dirigeable ou de la « saucisse » comporte : le poids du gaz, de l'enveloppe, du filet, de la nacelle, des moteurs peut-être, des passagers et des objets indispensables.

La différence entre ce poids et le poids de l'air déplacé (vol. multiplié par 1,29) donne la *force ascensionnelle* de l'aérostat.

*Exemples* : 1. Un ballon de 2500 m<sup>3</sup> gonflé à l'hydrogène pèse : enveloppe 600 kg. ; filet-nacelle 350 kg. ; 2 passagers et objets indispensables 250 kg. Quelle est la force ascensionnelle ?

2. Quel poids de lest faut-il ajouter pour qu'au départ, la force ascensionnelle soit de 50 kg. ?

3. Le ballon est en équilibre à une certaine altitude où le poids de l'air n'est plus que 0,9 kg. par m<sup>3</sup> ; quelle quantité de lest a-t-on jetée ?

Nous donnerons, si cela intéresse quelque lecteur, des chiffres concernant le L. Z. 127, la nacelle du professeur Piccard et les « saucisses » militaires.

R. M.

# LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

## GRANDS OUVRAGES LAROUSSE

spécialement intéressants à offrir aujourd'hui aux éducateurs.

Ces volumes sont imprimés sur beau papier, format 32 × 25 cm., et reliés demi-chagrin vert foncé.

**HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE**, par Bédier et Hazard.

Deux volumes contenant 857 photographies, 46 hors-texte, 8 planches en couleurs . . . . . Fr. 55.65

**L'ART, DES ORIGINES A NOS JOURS**, 2 vol. publiés sous la direction de L. Deshairs. 2000 héliogr. et 12 planches en couleurs . . . . .

71.40

**HISTOIRE GÉNÉRALE DES PEUPLES, DE L'ANTIQUITÉ A NOS JOURS** en 3 volumes, publié sous la direction de Maxime Petit. 2027 photographies, 96 planches, 74 cartes en noir et en couleurs . . . . .

93.45

**NOUVEL ATLAS LAROUSSE**. Géographie universelle pittoresque. 110 cartes en noir et en couleurs, 1519 photographies, 9 tableaux statistiques, 2 index . . . . .

36.75

**LAROUSSE DU XX<sup>e</sup> SIÈCLE**. Encyclopédie et dictionnaire modernes. L'ouvrage comprend 6 volumes, 46 641 gravures, 364 planches . . . . .

260.\*—

**L'AIR ET SA CONQUÊTE**, par A. Berget. 700 photographies, 276 dessins, 20 planches . . . . .

29.40

**LE CIEL**, astronomie pour tous, par A. Berget. 710 photographies, 275 dessins, 26 planches . . . . .

29.40

**LA MER**, par Clerc-Rampal, 636 photographies, 20 planches, 322 cartes . . . . .

29.40

**LA TERRE**, géographie pittoresque, par A. Robin. 760 photographies, 24 hors-texte, 53 tableaux, 158 dessins, 3 cartes . . . . .

29.40

**LES PLANTES**, par J. Costantin. 796 photographies, 338 dessins, 26 planches . . . . .

29.40

**LES ANIMAUX**, par L. Joubin. 910 photographies, 1110 dessins, 29 planches . . . . .

30.45

**L'HOMME**, races et coutumes, par R. Verneau. 630 photographies en héliogravure, 37 hors-texte . . . . .

33.60

**LA SCIENCE, SES PROGRÈS, SES APPLICATIONS**, 2 vol. illustrés de 2360 héliogravures et 12 planches hors-texte . . . . .

68.25

\*Ce prix s'entend pour la vente au comptant ; demander les prix spéciaux pour la vente à tempérament.

---

## AUXILIA Ecole de perfectionnement pour jeunes filles

Culture générale. Langues. Cours ménagers. Pédagogie. Couture. Préparation d'aides-ménagères et de gouvernantes d'enfants. Placement des élèves assuré. Références.

Envoi gratuit du programme détaillé. Rentrée des cours : 20 avril.

Mmes S. Cuendet et O. Tripod 24, avenue de la Gare, LAUSANNE

---

## Empaillage

de tous les animaux pour écoles



Chamoisage de peaux — Fabrication de Fourrures

Labor. zool. et Pelleterie, M. Layritz, Bienne 7, ch. d. Pins 15

---

## Allemand ou anglais

garanti en 2 mois, italien en 1. Cours de 2, 3, 4 semaines également. Enseignement pour tout âge et à toute époque. Diplôme langues en 3 mois, diplôme commerce en 6. Références.

ÉCOLE TAMÉ, BADEN 57

---

## POMPE ROTATIVE A HUILE

actionnée à la main

Le maniement extrêmement facile et la réussite certaine et rapide de toutes les expériences avec disques de la pompe à air sont les caractéristiques de notre nouvelle pompe. Les vides atteints sont bien supérieure à ceux que l'on obtient par les pompes à pistons. Hémisphère de Magdebourg vidée en une demi-minute. Demandez prospectus

**CARL KIRCHNER - BERNE**  
La maison des appareils de qualité

---

◆ Cours officiels d'allemand  
organisés par le Canton et la Ville de St-Gall à  
**l'institut pour Jeunes Gens**

sur le ROSENBERG près **ST-GALL**

(anc. Institut Dr. Schmidt.)

L'unique école privée suisse avec cours off. d'allemand. Possibilité de suivre, à côté des Cours d'allemand, les leçons dans les Sections générales de l'École (Maturité, diplôme commercial). Juillet-Sept. Cours de vacances. Direction: Dr. Lusser et Dr. Gademann.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

# ÉDUCATEUR

ET

## BULLETIN CORPORATIF

DE LA

### SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

PARAÎT LE SAMEDI

Rédacteur de l'« Educateur »:

**ALBERT ROCHAT**  
CULLY

Comité de rédaction:

M. CHANTRENS, TERRITET  
H. BAUMARD, GENTHOD  
H.-L. GÉDET, NEUCHATEL  
J. MERTENAT, DELÉMONT

Rédacteur du « Bulletin »:

**CHARLES GREC**  
VEVRY, rue du Torrent, 21

Correspondants de sections:

M<sup>me</sup> L. CORNUZ, VEVRY  
AD. LAGIER, GENÈVE  
M<sup>me</sup> N. LOBSIGER, PETIT-LANCY  
J.-E. MATHEY, NEUCHATEL  
H. SAUTEBIN, DELÉMONT

## ADMINISTRATION ET EXPÉDITION :

AVENUE DE LA GARE, 23, LAUSANNE  
CHÈQUES POSTAUX II. 6600      TÉLÉPHONE : 33.633

## PRIX D'ABONNEMENT :

Suisse..... Fr. 9.—      Etranger..... Fr. 12.—

Joindre 30 cent. à toute demande de changement d'adresse. Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S.A.,  
Lausanne, et à ses succursales.

SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

# **Pour les fêtes de PÂQUES**

*Offrez des livres, ce sont  
les cadeaux les plus appréciés*

# **LIBRAIRIE PAYOT**

*LAUSANNE - GENÈVE - NEUCHATEL  
VEVEY - MONTREUX - BERNE - BALE*

## **GRAND CHOIX DE LIVRES EN TOUS GENRES**

*Bibles - Nouveaux Testaments - Psautiers  
Livres de prières - Rappelle-toi*

# ÉDUCATEUR

## ET BULLETIN CORPORATIF

### SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *En marge du prochain congrès.* — VAUD : *Argent et conscience.* — *Collèges vétustes et insalubres.* — *Ecoles normales : brevets.* — *Expositions scolaires.* — *Écriture nouvelle. Au personnel enseignant.* — NEUCHATEL : *Question d'impôt.* — JURA : *Pour le prochain congrès.* — *Brevets primaires.* — *Nécrologie.* — INFORMATIONS : *Chez nos voisins : France.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : G. BURKLEN : *Quelques réflexions à propos de l'article paru dans l'« Educateur » du 14 décembre 1935.* — ED. VITTOZ : *Un jardin de la pensée.* — INFORMATIONS : ALB. C. : *La foire suisse de Bâle au service de l'école.* — *Semaine de chant à Ballaigues.* — PRATIQUE : R. BERGER : *La calligraphie et le dessin.* — ALICE DESCŒUDRES : *Quelques expériences bien simples à faire au printemps.* — LES LIVRES : *Pro Juventute.*

## PARTIE CORPORATIVE

### EN MARGE DU PROCHAIN CONGRÈS

Nos prochaines assises pédagogiques quadriennales auront donc lieu aux Montagnes neuchâteloises, les 12, 13 et 14 juin 1926. Le Comité d'organisation travaille avec entrain à vous préparer une réception toute montagnarde, c'est-à-dire simple et cordiale. Mais aussi simple qu'il soit, un congrès coûte à organiser et c'est pour couvrir ces frais généraux qu'a été lancée la vente des pochettes de papier à lettres. C'est de cette vente que dépend le % dont sera augmenté le prix de la carte de fête comme part aux frais d'organisation. Disons tout de suite que des sections ont donné de leur vente des nouvelles fort réjouissantes (nous aurons l'occasion prochainement de donner des chiffres), mais d'ailleurs on nous répond : crise, baisse de salaires, que sais-je encore ? Un effort, chers collègues, vous est demandé, faites-le pour la réussite du Congrès...

En confidence, je puis vous dire que le prix de la carte de fête ne dépassera en tout cas pas 20 fr. et que ce prix pourra être sensiblement réduit si toutes les pochettes se vendent.

Et maintenant, prenez votre livre de comptes, ouvrez un compte « Congrès », inscrivez au *Doit* : achat de 2 à 3 pochettes (minimum), prix de la carte de fête, 20 fr. (maximum).

...Je vous dirai prochainement ce qui figure à l'*Avoir* de ce compte.

F. J.

### VAUD

#### ARGENT ET CONSCIENCE

Avez-vous lu la lettre de la « vieille institutrice retraitée » publiée par la *Gazette de Lausanne* du 31 mars dernier ? Elle nous fait penser à un poisson d'avril, tôt venu, qui manque de vérité, de précisions, de charité et de bon sens.

Pauvre collègue ! comme nous l'arrangeons ! Mais aussi, elle ne tient pas à être collègue. Ces « syndiqués » que nous sommes ne comptent pas pour elle ; « ils ont une influence néfaste ; élevons la voix contre eux et dégageons-nous de cette emprise ! »

Vérité, disons-nous. Quelle est cette emprise ? Jusqu'à plus ample informé,